

# LE SACREMENT DE MARIAGE

Dieu est Amour. Et notre amour humain trouve en lui ses racines profondes.

Le sacrement de mariage enracine l'amour du couple dans l'amour de Dieu, le bénit, le sanctifie.

Le couple chrétien est envoyé pour témoigner : le sacrement de mariage fait de l'amour conjugal une vitrine de l'Amour de Dieu.

## DÉMARCHES pour vous marier sur l'ensemble paroissial de Beaune :

### - Inscriptions pour les mariages en 2017 :

S'inscrire à partir de Septembre **2016** auprès du secrétariat paroissial (*voir page 2*), **le plus tôt possible, et AU MOINS SIX MOIS** avant le mariage.

Des fiches de pré-inscription sont disponibles dès le mois de Juin au secrétariat paroissial.

### - Préparation :

▪ **Participation à l'une des sessions**, choisie ci-dessous, ou à un week-end organisé par le diocèse ;

▪ **Rencontres (trois ou quatre) avec le célébrant de votre mariage.**

**Pour votre mariage religieux, vous vous demandez "ce que vous devez à l'Eglise" :** le diocèse propose comme offrande pour cette cérémonie la somme de **200 à 250 Euros**. Ceci est à titre indicatif, chaque famille étant invitée à faire un don en proportion des autres dépenses engagées à cette occasion.

## SESSIONS DE PRÉPARATION AU MARIAGE en **2016-2017** : au choix des fiancés.

*Au cours de ces sessions, tous les thèmes sur l'amour, la vie conjugale, familiale, le don de la vie, le sacrement de mariage, etc. sont abordés et approfondis en dialogue avec des foyers, un prêtre et en échange avec les autres fiancés.*

\* **A Beaune** : une session de 4 soirées de 20 h 30 à 22 h 30, **ou une session de 2 demi-journées** à la cure Notre Dame (inscriptions au secrétariat paroissial) :

1ère session : **Mardis 10, 17, 24 et 31 Janvier 2017**

2ème session : **Week-end du samedi 04 Février (14h00 à 19h00)  
au dimanche 05 Février 2017 (9h00 à 13h00)**

3ème session : **Mardis 07, 14, 21 et 28 Mars 2017**

4ème session : **Vendredis 10, 17, 24 et 31 Mars 2017**

5ème session : **Week-end du samedi 1<sup>er</sup> Avril (14h00 à 19h00)  
au dimanche 02 Avril 2017 (9h00 à 13h00)**

6ème session : **Session supplémentaires (dates non connues à ce jour).**

\* **Avec le diocèse** : au cours d'un week-end. Renseignements au secrétariat paroissial de Beaune.

## **FÊTE DES FIANCÉS : Samedi 11 Mars 2017**

**FÊTE DU SACREMENT DE MARIAGE** : Tous les couples qui le souhaitent peuvent renouveler leur engagement dans le sacrement de mariage au cours d'une célébration festive annoncée dans la feuille dominicale.